

## NOTE PAYS V.I.E CAMEROUN

*Vous avez un projet de mission V.I.E dans ce pays ? Prenez connaissance de toutes les informations et obligations nécessaires pour démarrer le projet. Démarches à mener conjointement entre l'entreprise en France, l'entreprise locale et le candidat.*

### POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Le V.I.E dispose d'un statut de stagiaire relativement simple à obtenir. Le contexte sécuritaire et le budget lié au logement imposent une **prise en charge du logement par l'entreprise**.

L'ensemble des démarches est piloté par le candidat : le **visa long séjour** est obtenu par le candidat en ligne à l'appui de documents transmis notamment par l'entreprise locale. Une fois sur place, le volontaire mène les démarches d'obtention de la **carte de séjour, l'autorisant à résider et à mener sa mission durant 24 mois**.

Type de visa	Visa mention long séjour à entrées multiples - durée minimum de 6 mois + carte de séjour 24 mois	Coûts additionnels sur 12 mois <sup>1</sup> : - Procédure visa - Logement obligatoire	- environ 230 EUR - à partir de 10 225 EUR <sup>2</sup>
Statut du volontaire	Stagiaire	Démarrage sur place ?	Non autorisé
Durée de mission	6 à 24 mois	Démarrage en France ? <sup>3</sup>	Autorisé sous preuve de dépôt de demande de visa
Conditions spécifiques	Pays à logement obligatoire / <b>Vigilance sur les conditions de sécurité : déplacements soumis à autorisation préalable du correspondant V.I.E /</b> Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire	Délai pour démarrer la mission au plus court <sup>4</sup>	6 semaines pour un démarrage au 1 <sup>er</sup> du mois

Pour accéder facilement aux dernières évolutions du process d'affectation, repérez l'icône



<sup>1</sup> Coûts additionnels à l'indemnité et frais de gestion, estimés en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de mise à jour de la Note Pays, estimation non exhaustive (hors frais de déplacements induits par la demande de visa ou autres cas particuliers tels qu'une demande accélérée d'obtention de visa, etc.).

<sup>2</sup> Evaluation d'un montant minimum basé sur un loyer mensuel minimum de 700 EUR (voir détails des frais infra), calculé selon le taux de change en vigueur à la date de rédaction de la présente Note.

<sup>3</sup> Si le candidat a eu une activité rémunérée connue des autorités fiscales camerounaises ou sa résidence principale localement avant le départ en mission : le démarrage sur place est autorisé sous réserve que l'entreprise valide le potentiel risque fiscal identifié par Business France après analyse de la candidature.

<sup>4</sup> Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets etc.).

## SOMMAIRE

<b>DÉMARCHES PRÉPARATOIRES</b> .....	3
VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION.....	3
TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES .....	3
> <b>OBTENTION DU VISA LONG SEJOUR DE 6 MOIS DEPUIS LA FRANCE</b> .....	4
> <b>UNE FOIS AU CAMEROUN, OBTENTION DE LA CARTE DE SÉJOUR</b> .....	6
CAS PARTICULIERS.....	8
<b>MODALITÉS DANS LE PAYS</b> .....	8
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES.....	8
SÉCURITÉ.....	8
FISCALITÉ.....	8
PROTECTION SOCIALE .....	9
PRISE EN CHARGE OBLIGATOIRE DU LOGEMENT.....	9
<b>MODALITÉS DE FIN DE MISSION</b> .....	11
<b>VOS CONTACTS</b> .....	11
ANNEXE – Modèle de lettre d'intention de stage (à légaliser au Cameroun par l'entreprise).....	12

## DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

### VALIDER TOUS LES ASPECTS DE LA MISSION

---

Outre les conditions d'éligibilité du V.I. E, l'entreprise française doit envisager son projet dans le cadre des prérequis imposés par le pays de destination.

#### > PROFIL DU CANDIDAT

**Tout profil de candidat**, quel que soit son diplôme, son niveau d'expérience ou sa nationalité (Français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen), peut candidater à une offre V.I.E dans ce pays.



Les candidats doivent être munis du vaccin contre la fièvre jaune.

*La délivrance d'un titre de séjour est une décision souveraine à la discrétion des autorités du pays de mission, qui peuvent refuser une demande ou exiger des critères additionnels pour accorder le titre de séjour.*

#### > STRUCTURE D'ACCUEIL

Tout type de structure locale peut accueillir un V.I.E :

- ✓ Toute implantation locale de l'entreprise française
- ✓ Partenaire commercial de l'entreprise française
- ✓ Structure d'hébergement : pour obtenir la liste des structures d'hébergement disponibles, l'entreprise doit se rapprocher de son commercial V.I.E.

#### > NATURE DE LA MISSION

Le dispositif V.I.E revêt un caractère formatif. Le volontaire ne peut occuper de fonction managériale.

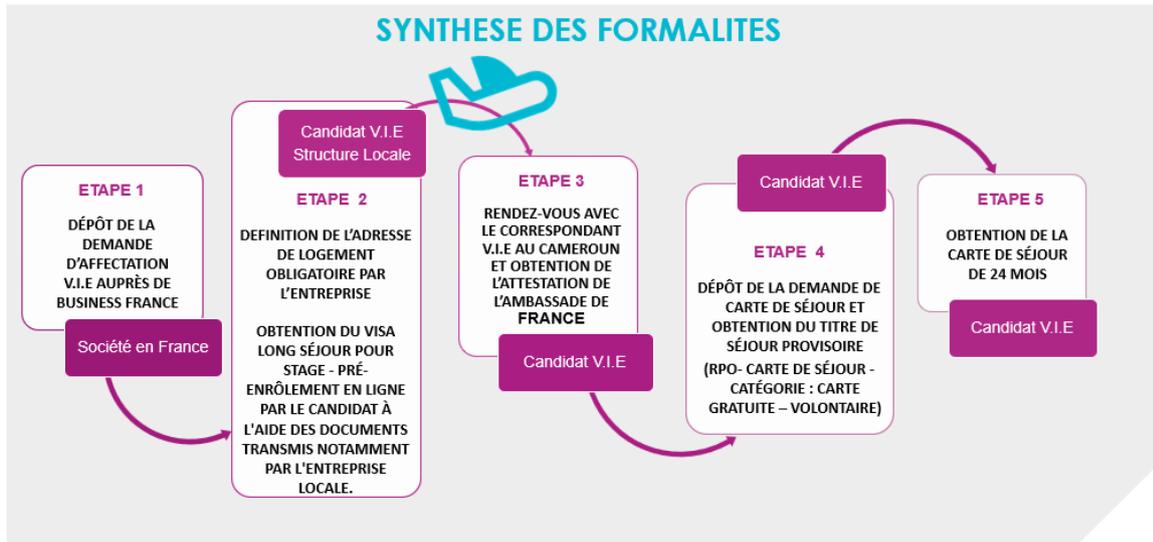
## TITRE DE SÉJOUR ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

---

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE.

L'entreprise locale, basée au Cameroun, doit **prévoir un logement** pour accueillir le volontaire à son arrivée, ainsi que les conditions de logement durant toute la durée de la mission (Cf. partie « Prise en charge du logement » de cette Note). **Business France recommande de prévoir ce point de concert avec le candidat.**

Les formalités s'effectuent en 5 étapes :



Le candidat V.I.E doit obligatoirement **être vacciné contre la fièvre jaune**. La vaccination doit être réalisée au plus tard **10 jours avant la date du départ vers le Cameroun**. Le candidat devra conserver son carnet de vaccination avec lui durant toute la durée de la mission au Cameroun.

Avant son départ, le candidat V.I.E doit obtenir via la démarche en ligne, **un visa long séjour à entrées multiples impérativement valable 6 mois au minimum**. Il doit indiquer lors de sa demande qu'il s'agit d'un visa pour effectuer un stage. **Sans visa offrant une validité d'au minimum 6 mois, le candidat ne sera pas autorisé à démarrer sa mission**, car il sera dans l'incapacité d'obtenir sa carte de séjour sur place. **Si le cas se produit, il faut reformuler immédiatement une demande de visa avant de partir pour le Cameroun.**

Le visa de tourisme et visa temporaire ne sont pas autorisés. Le cas échéant, le candidat sera contraint de rentrer en France à ses frais afin d'obtenir le visa requis.

### > OBTENTION DU VISA LONG SEJOUR DE PLUS DE 6 MOIS DEPUIS LA FRANCE

Le candidat prépare le dossier de demande de visa à partir des documents qu'il prépare et des pièces remises par l'entreprise d'accueil :

L'entreprise d'accueil, basée au Cameroun, doit préparer et remettre au candidat :

- ❑ **Une lettre d'intention de stage légalisée** (Cf. modèle de lettre en annexe de cette Note). Ce document est adressé au Consulat du Cameroun de Paris ou Marseille et mentionne que le candidat travaillera comme assistant technique. Ce document sollicite un visa de 6 mois au motif « stage ». L'entreprise doit **légaliser le document** auprès d'un Commissariat Central au Cameroun, puis envoie la version scannée de la lettre légalisée au candidat. L'entreprise devra s'acquitter d'un timbre fiscal de 1 000 FCFA (soit environ 1,30 EUR) acheté directement auprès du Commissariat Central.
- ❑ **Un justificatif de domicile au Cameroun**, attestant du logement qu'occupera le V.I.E localement, obtenu à la mairie ou une attestation d'hébergement légalisée au prix de 1000

FCFA si le logement est au nom de l'entreprise. Le document doit dater de moins de 3 mois. Il peut s'agir d'un logement temporaire situé dans un hôtel.

De son côté, le candidat V.I.E prépare les documents complémentaires suivants :

- 2 photos d'identité (4 x 4 cm) identiques et récentes
- Son passeport disposant d'une validité d'au moins 6 mois
- Son billet d'avion vers le Cameroun (un aller simple suffit) dont les frais sont pris en charge par l'entreprise. Le billet d'avion peut être programmé sur le mois suivant. Prévoir un billet « ouvert » en cas de retard dans la délivrance du visa.
- Le formulaire de « demande de visa » requis selon le Consulat sélectionné (Cf. ci-dessous). **La mention « Stage » doit impérativement être renseignée dans le champ « motif du séjour / voyage » du formulaire.**
- Une copie de l'acte de naissance du candidat
- L'attestation fournie par Business France dans l'email « V.I.E - Prise en charge de votre mission » (email envoyé par Business France au candidat). Cette attestation fait office de convention de stage.
- L'attestation d'assurance Rapatriement fournie par Business France dans l'email « V.I.E - Prise en charge de votre mission » (email envoyé par Business France au candidat).

Depuis le 30 avril 2023, les demandes de visa se font **uniquement** en ligne à partir du site [www.evisacam.cm](http://www.evisacam.cm). Il n'est plus possible de demander les visas sur passeports auprès des ambassades et consulats du Cameroun.

Lors de la demande du visa long séjour, il faut indiquer des dates de séjour supérieures à 180 jours sous peine de ne pas l'obtenir.



Vous devez obtenir un e-Visa Cameroun en ligne, qui est en réalité une autorisation ministérielle officielle (dit "pré-enrôlement") permettant d'embarquer depuis la France. **Le QR code officiel de ce document sera demandé à l'embarquement.**



REPUBLIC OF CAMEROON  
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN



Pré-enrôlement approuvé  
Approved pre-enrolment  
IDENTITÉ DU DEMANDEUR / IDENTITY OF APPLICANT

Nom(s)/Surname(s):	BI
Prénom(s)/Given name(s):	MARTIN
Nationalité/Nationality:	FRANCE / FRANCE
Date de naissance/Date of birth:	08.
Lieu de naissance/Place of Birth:	BF
N° Titre de voyage/Travel Document	1:
Approuvé le/Approved on:	14.
Numéro de visa / Visa No:	£

Référence de l'enregistrement / Registration reference



Bien vouloir présenter ce document ainsi que les documents soumis à l'appui de la demande de visa au point d'entrée du pays en vue de l'obtention du visa.  
Kindly present this document along with the documents submitted during the visa application at the entry point of the country to be issued the visa.

Une fois sur le sol camerounais, le candidat V.I.E sera soumis à une prise d'empreintes biométriques avant l'apposition, sans frais, du **visa long séjour à entrées multiples** définitif sous forme de vignette dans son passeport.

Le visa est généralement délivré en **5 jours** à partir du dépôt du dossier complet. **Coût du visa** : 240 EUR<sup>5</sup> (paiement par carte bancaire). Le candidat demandera ultérieurement le remboursement des frais à l'entreprise à l'appui d'un reçu).

 **Dès que le volontaire obtient son visa long séjour à entrées multiples, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).**

Le volontaire est autorisé à se rendre au Cameroun une fois seulement que les documents requis ont été chargés sur son espace personnel et la réunion d'intégration avec Business France réalisée. Le volontaire peut alors partir pour le Cameroun avec son passeport, l'autorisation de pré-enrôlement et son livret de santé justifiant sa vaccination contre la fièvre jaune.

**A son arrivée à l'aéroport du Cameroun, le candidat doit présenter son carnet de vaccination attestant de la réalisation du vaccin contre la fièvre jaune. En cas d'oubli, le volontaire devra payer une amende.**

## > UNE FOIS AU CAMEROUN, OBTENTION DE LA CARTE DE SÉJOUR

Une fois arrivée au Cameroun, le V.I.E doit immédiatement :

<sup>5</sup> **Taux de change** au 21 septembre 2023 : 1,52 EUROS = 1000 FCFA

**1/ prendre contact avec le correspondant V.I.E** basé au bureau Business France de Douala (coordonnées à la fin de cette Note), pour une première prise de contact et pour solliciter **l'attestation nécessaire pour l'obtention de la carte de séjour**. Dès que possible, l'original de cette attestation, établie par l'Ambassade de France au Cameroun, sera directement transmis au V.I.E :

- soit par les agents de l'Ambassade de France, si le V.I.E est basé à Douala,
- soit par le correspondant V.I.E du Bureau Business France de Douala, si le V.I.E est basé dans une autre ville.

**2/ une fois l'attestation reçue, le candidat demande la carte de séjour** auprès de la Direction de la Police des Frontières (DGSN). La DGSN étant située à Yaoundé, le volontaire se trouvant dans une autre ville du pays doit se rendre au **Commissariat Emi-Immigration** le plus proche pour effectuer cette formalité.

Pour constituer sa demande de carte de séjour, le V.I.E réunit les pièces suivantes :

- Une attestation de domicile au Cameroun**, attestant de son logement, obtenue auprès de la mairie **par l'entreprise locale** et à faire légaliser auprès du commissariat central. (Coût du document : 100 FCFA / coût du timbre : 1000 FCFA).
- Une photocopie du passeport** (page d'identification et page des visas) légalisée auprès du commissariat central. Coût : 1000 FCFA par page, soit 2000 FCFA au total.
- L'attestation** remise par l'ambassade de France au Cameroun ou par le correspondant V.I.E du Bureau Business France.

Les formalités auprès de la mairie et du commissariat central sont en principe réalisées dans la journée par les autorités locales. Coûts : la carte de séjour est gratuite<sup>6</sup>. Il faudra cependant compter des frais de légalisation et de la mairie pour les différents documents à fournir : autour de 3 100 FCFA (montant donné à titre indicatif).

Lors du dépôt de la demande, la DGSN remet au volontaire un **titre de séjour provisoire, RPO - Carte de séjour - catégorie : Carte gratuite - Volontaire**.



**Dès que le volontaire obtient le titre de séjour provisoire, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).**

La carte de séjour est **délivrée dans un délai de 3 mois minimum et permet au V.I.E :**

- **de résider**
- **de travailler**
- **d'entrer et sortir du territoire camerounais une fois que le visa d'entrée est arrivé à expiration**. Il est donc nécessaire d'engager les démarches dès que possible.

La carte de séjour est délivrée pour la durée totale de la mission (24 mois).



**Dès que le volontaire obtient la carte de séjour, il doit en transmettre la copie à Business France via son espace personnel sur le site [Mon Volontariat International](#).**

---

<sup>6</sup> La demande de carte de séjour est exonérée de frais de dossier en vertu de la convention franco-camerounaise « séjour des personnes ».

## CAS PARTICULIERS

---

Situation des ayants-droit ?	Les démarches de visas pour les ayants-droit doivent être menées indépendamment.
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

## MODALITÉS DANS LE PAYS

### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

---

Au démarrage de sa mission, le correspondant V.I.E basé au Bureau Business France au Cameroun transmet au V.I.E les informations nécessaires à sa bonne installation, comprenant notamment le livret d'accueil V.I.E dans le pays. Toutes les informations complémentaires, utiles au bon déroulement de la mission, sont réunies dans le Guide du Volontaire.

Dans les 15 jours suivant son arrivée, le volontaire doit impérativement prendre contact avec le correspondant V.I.E du Cameroun pour participer à la réunion d'intégration V.I.E Cameroun obligatoire et demander l'attestation (Cf. supra – demande de carte de séjour).

### SÉCURITÉ

---

Selon l'évolution de la situation sécuritaire, les déplacements dans certains pays ou régions peuvent être déconseillés, voire interdits. En plus de la demande d'autorisation pour tout déplacement en dehors du pays de mission (ou dans les éventuelles zones oranges du Cameroun), le volontaire doit s'informer des conditions sécuritaires en se référant à la carte élaborée par le Centre de crise et de soutien qui détaille le statut de chaque pays, par couleurs.

<b>Zone verte</b>	Vigilance normale, sans contrainte sécuritaire particulière
<b>Zone jaune</b>	Vigilance renforcée
<b>Zone orange</b>	Déplacements autorisés avec accord préalable du correspondant V.I.E
<b>Zone rouge</b>	Interdiction formelle de se rendre dans la zone

**Tout savoir sur les règles de sécurité  
au Cameroun**



**[Site Conseils aux voyageurs /  
Cameroun](#)**

**Tout savoir sur les règles de sécurité  
à travers le monde**



**[Site Conseils aux voyageurs](#)**

### FISCALITÉ

---

L'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local en application de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et le Cameroun (article 24 applicable au statut de stagiaire).

En revanche chaque année, le volontaire doit déclarer ses indemnités V.I.E en France <sup>7</sup>.

Une vigilance accrue doit être adoptée par l'entreprise si le profil du candidat présente un risque fiscal<sup>8</sup>.

Par ailleurs, les pratiques suivantes sont fortement déconseillées :

- lorsque la structure locale verse directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de service...)<sup>9</sup> ;
- lorsque l'entreprise basée en France refacture le coût du V.I.E à la structure d'accueil.

Ces pratiques peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal et social pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement.

**Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que l'administration fiscale étrangère pourrait formuler concernant le statut fiscal du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.**

En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

## PROTECTION SOCIALE

---

Le volontaire et ses ayants-droits déclarés bénéficient d'une protection sociale durant toute la durée de la mission. La couverture comprend : les frais de santé au 1<sup>er</sup> euro, l'assistance rapatriement, la prévoyance, la protection juridique et la responsabilité civile vie privée. Une notice d'information ainsi qu'un guide assuré sont disponibles dans son espace personnel du site [Mon Volontariat International](#).

## PRISE EN CHARGE OBLIGATOIRE DU LOGEMENT

---

Le coût du logement et les frais associés sont obligatoirement supportés en totalité par l'entreprise :

- en nature (en général, bail au nom de l'entreprise locale)
- ou en numéraire (bail au nom du volontaire). Dans ce cas, l'entreprise française doit verser le montant sur le compte bancaire français du volontaire.

En contrepartie, la part géographique de l'indemnité du volontaire subit un abattement de 20% pratiqué par Business France.

Pour pouvoir louer un logement, le visa généralement est requis. Il est donc souvent nécessaire pour l'entreprise de prévoir un logement provisoire (hôtel ou appart-hôtel) pour les premières semaines.

---

<sup>7</sup> Business France communique chaque année aux volontaires les consignes à suivre pour remplir la déclaration fiscale en France (emailing envoyé au mois de mai).

<sup>8</sup> Candidat possédant la nationalité, la résidence et/ou des liens de travail avec le pays de mission avant le démarrage de la mission.

<sup>9</sup> En effet, toute somme de source locale peut être considérée comme un revenu imposable. Cette situation peut amener les autorités à requalifier l'indemnité de source française en revenu imposable localement.

Pour des raisons sécuritaires, Business France recommande aux entreprises de privilégier un logement situé dans des quartiers sécurisés :

Yaoundé	→	Bastos
Douala	→	Bonanjo et Bonapriso

**Business France recommande de prévoir les détails du logement de concert avec le candidat.**

**En principe, le coût annuel du loyer est à régler en une seule fois à la signature du bail**, mais il est cependant possible de négocier un paiement par trimestre, selon les agences.

Le budget à prévoir pour loger décemment un V.I.E dans un logement individuel au Cameroun est compris entre **450 000 et 650 000 FCFA (soit environ 700 EUR et 1 300 EUR par mois environ<sup>10</sup>)**, auquel il faut ajouter les frais inhérents (frais d'agence immobilière, frais de gardiennage ou d'agents de sécurité, frais d'entretien du bâtiment, caution et toute fiscalité associée au logement du V.I.E) :

#### Simulation de budget logement sur 12 mois



Loyer	Frais d'agence	Caution	Frais d'enregistrement du contrat de bail
sur la base d'un loyer minimum de 700 EUR par mois (soit 8 400 EUR par an)	1 mois de loyer environ (soit à partir de 700 EUR)	1 mois de loyer environ (soit à partir de 700 EUR)	De 5 à 10 % du loyer annuel (soit environ 420 EUR)
à partir d'environ 10 220 EUR par an			

Le budget logement prévu par l'entreprise doit être compris entre 20% et 100% de la part géographique de l'indemnité. Ainsi, pour une mission indemnisée à hauteur de 2 319 EUR par mois, la prise en charge ne doit pas dépasser 1 569,69 EUR par mois :

Indemnité V.I.E mensuelle « Cameroun / Autre ville » (1er octobre 2022) : 2 319,02 EUR	
Indemnité fixe	Indemnité géographique
749,33 EUR	1 569,69 EUR

**En plus de couvrir la totalité des frais, l'allocation logement doit être comprise entre 313,80 et 1569,69 EUR**  
*soit entre 20 et 100% de la part géographique de l'indemnité.*

## MODALITÉS DE FIN DE MISSION

**> AU NIVEAU FISCAL ET SOCIAL :** Dans l'année qui suit la fin de sa mission (N+1), le volontaire doit continuer à déclarer ses indemnités perçues sur l'année N-1 auprès des autorités fiscales françaises

<sup>10</sup> Montant minimum estimé au taux de change en vigueur à la date de rédaction de la présente Note.  
Note Cameroun – Aout 2024

Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que les autorités étrangères pourraient formuler concernant le statut fiscal ou social du V.I.E afin que Business France puisse les accompagner dans leurs démarches.

## VOS CONTACTS

VOUS ÊTES :	
L'ENTREPRISE	LE CANDIDAT / VOLONTAIRE
<b>Lancement d'un nouveau projet V.I.E</b>	<b>Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E</b>
→ Votre conseiller commercial V.I.E	→ Nous questionner par écrit : <a href="#">lci</a>
<b>Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E</b>	
→ Votre référent V.I.E	→ Par téléphone : + 33 (0)4 96 17 25 00

**Question liée aux conditions locales**  
→ Votre correspondant V.I.E :

Votre correspondant V.I.E :  
**Sabrina RIDET**  
Sabrina.ridet@businessfrance.fr / douala@businessfrance.fr  
Tél : +237 6 71 92 54 09

Bureau Business France Cameroun  
Immeuble Indigo (4ème étage)  
Bonapriso – BP 513  
DOUALA – CAMEROUN





Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.

ANNEXE – Modèle de lettre d'intention de stage (à légaliser au Cameroun par l'entreprise)

En-tête de l'entreprise

[Ville au Cameroun],  
Le [date]

Son Excellence Monsieur le Consul  
Général du Cameroun

Consulat Général du Cameroun  
73 rue d'Auteuil  
75016 Paris - France

**Objet : Lettre d'intention de stage**

Votre Excellence,

Nous avons l'honneur de vous solliciter pour l'obtention d'un visa long séjour (06 mois) motif stage, au profit de [Civilité Prénom NOM DU V.I.E] :

- Titulaire du passeport N° [Numéro de passeport],
- Date de délivrance : [Date de délivrance de passeport],

[Civilité Prénom NOM DU V.I.E] effectuera un stage d'Assistant technique au sein de notre entreprise [NOM de l'entreprise d'accueil V.I.E] située [adresse de l'entreprise d'accueil V.I.E au Cameroun] pour la période du [dates de la mission V.I.E].

Nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à la présente demande et vous prions de croire, Votre Excellence, à l'expression de notre parfaite considération.

Timbre fiscal

Tampon et signature du commissariat de police

[Signature du responsable de  
l'entreprise et tampon]

En-pied de page de l'entreprise